

DUPRIEZ Vincent, ORIANNE Jean-François & V  
ERHOEVEN Marie (dir.). *De l'école au marché du travail,  
l'égalité des chances en question*

Berne : Peter Lang, 2008, 411 p.

Josiane Vero

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/1687>

ISSN : 2105-2913

**Éditeur**

ENS Éditions

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 mars 2010

Pagination : 129-130

ISBN : 978-2-7342-1186-0

ISSN : 0556-7807

**Référence électronique**

Josiane Vero, « DUPRIEZ Vincent, ORIANNE Jean-François & VERHOEVEN Marie (dir.). *De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question* », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 170 | janvier-mars 2010, mis en ligne le 05 octobre 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/1687>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© tous droits réservés

---

# DUPRIEZ Vincent, ORIANNE Jean-François & VERHOEVEN Marie (dir.). De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question

Berne : Peter Lang, 2008, 411 p.

Josiane Vero

---

## RÉFÉRENCE

DUPRIEZ Vincent, ORIANNE Jean-François & VERHOEVEN Marie (dir.). *De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question*. Berne : Peter Lang, 2008, 411 p.

- 1 Égalité des chances : on ne cesse d'affirmer ce principe dans les sociétés démocratiques modernes. Mais au-delà de son caractère récurrent, tant dans la formulation de nouveaux projets pour l'école démocratique que dans les politiques publiques d'intervention auprès des personnes sans emploi, ce concept polysémique recouvre des réalités bien distinctes. Dans cet ouvrage collectif nourri d'une réflexion pluridisciplinaire conduite au sein du GIRSEF (Université catholique de Louvain), les auteurs nous invitent à interroger un certain nombre d'évidences qu'essaime le discours politique.
- 2 En ce sens, la première partie de l'ouvrage constitue un front théorique contre les positions qui se disent simplement descriptives, mais qui sont toujours susceptibles de manipulation idéologique. En réalité, ne pas définir ce principe d'égalité des chances ne peut entraîner que plus de confusion et d'opacité dans l'analyse et l'interprétation des infléchissements contemporains de l'intervention publique, tant en matière d'éducation que de formation. Car, à y regarder de plus près, ce qui compte et ce qui doit entrer dans la convention d'évaluation quand il s'agit de penser l'égalité des chances, à la fois dans le système scolaire et dans le système de formation continue, est tributaire d'un jugement

de valeur, que celui-ci soit revendiqué ou passé sous silence. Le lecteur découvrira dans cette première partie les principales théories de la justice auxquelles ces jugements de valeur en appellent. Il faut ici louer le travail des auteurs qui rendent intelligibles ces principales théories souvent perçues par le profane comme difficilement compréhensibles. De l'utilitarisme à l'égalitarisme de résultats, en passant par le libéralisme et l'égalitarisme libéral de Rawls, Waltenberg illustre les quatre principales écoles de la philosophie politique. Si ces quatre écoles constituent les référents de départ, les théories de la justice ne sauraient s'y limiter. Dans ce domaine fertile de la recherche actuelle émergent des concepts très divers dont l'originalité renouvelle sensiblement les problématiques habituelles. Ces avancées très importantes bénéficient des travaux de Walzer, à l'aune duquel Pourtois envisage l'égalité des chances de manière irréductiblement multidimensionnelle. Enfin Farvaque reprend la proposition de Sen, qui est largement destinée à offrir une alternative à la position défendue par Rawls. Il aborde ce qui fait le cœur de l'approche par les capacités, à savoir le lien entre l'accès aux ressources éducatives et l'augmentation des libertés.

- 3 La clarification des théories de la justice permet d'ouvrir sur une analyse de l'évolution des politiques éducatives et d'accès à l'emploi dans la deuxième partie de l'ouvrage. Ce changement de perspective conduit Verhoeven et Dupriez à analyser les politiques éducatives menées en Communauté française de Belgique dans le courant du xx<sup>e</sup> siècle. On y trouve non seulement un exposé très clair des trois déclinaisons historiquement situées du même principe d'égalité des chances – égalité d'accès, de traitement et politique compensatoire –, mais aussi une illustration de la ligne de rupture depuis l'adoption en 1997 du décret dit « mission », dont l'ambition égalitariste est appréhendée à travers les « résultats effectifs » de l'action éducative. Poursuivant une analyse socio-historique, Grootaers décode deux siècles du projet politique et culturel de démocratisation scolaire. Si la première période correspond à la méritocratie et la seconde à « l'égalité des chances généralisées », l'auteur envisage la troisième période, à l'échelle des 25 dernières années, comme une rupture du postulat méritocratique. Changeant d'échelle et de focale, Bonvin et Moachon puisent eux aussi dans les théories de la justice pour offrir un chapitre particulièrement réussi s'ouvrant à l'analyse des politiques d'intervention auprès des personnes sans emploi en Europe. Les auteurs décryptent six conceptions de l'égalité des chances – approche néolibérale, allocation universelle, *workfare*, employabilité d'initiative, employabilité interactive et approche par les capacités – qui sont autant d'approches concurrentes de l'égalité ou de la justice.
- 4 Dans la troisième partie de l'ouvrage, les auteurs abordent un niveau plus opératoire de l'analyse, celui du diagnostic empirique dans les deux champs de l'éducation et de la formation. Trois questions structurent le débat : Quel est l'état des inégalités ? Quels en sont les processus producteurs ? Au regard de quelle conception de la justice ces inégalités posent-elles problème ? À partir de données chiffrées de l'enquête PISA comparant la situation des 15 pays membres de l'UE en 2004, Dupriez et Vanderberghe montrent que les positions respectives des pays changent, de manière parfois importante, selon la convention d'évaluation utilisée. Ce qui implique du même élan la nécessité de se positionner, d'un point de vue normatif, par rapport à l'éventail des théories de la justice. Et les auteurs en concluent ce qui, dans la perspective de l'approche par les capacités de Sen, mériterait d'être pris en considération. Les deux contributions suivantes se concentrent sur le rôle des établissements dans la production des inégalités de traitement et de résultats en Communauté française de Belgique. Le travail de Dumay et Galand

éclaire le rôle de l'établissement scolaire dans les inégalités de traitement observées, là où Delvaux et Maroy permettent un approfondissement de ce diagnostic à partir d'une analyse fine de trois établissements scolaires. Ils montrent à quel point les orientations éducatives de l'école sont lourdement affectées par la composition de l'école et le type de public que l'école souhaite attirer avant de s'interroger, à partir de l'approche de Sen, sur les libertés réelles qu'ont les élèves « de choisir la vie qu'ils ont des raisons de vouloir valoriser » dans le système scolaire belge, lourdement structuré par une logique de marché et le principe de libre choix de l'école. Enfin Conter conclut cette partie en scrutant à la loupe l'égalité d'accès à la formation continue des travailleurs et demandeurs d'emploi en Belgique.

- 5 Quels sont les infléchissements contemporains des politiques d'éducation et de formation ? C'est à la formulation de réponses à cette question que les auteurs de cette quatrième partie s'attachent, en livrant une description précise des dynamiques repérables, de façon transversale, sous l'étiquette de « politique de l'autocontrainte ». Deux politiques publiques sont retenues et examinées comme figure emblématique de ces transformations : le décret « Missions » adopté en Communauté française de Belgique dans le champ de l'enseignement obligatoire ; la politique européenne du parcours d'insertion menée en région wallonne dans le champ des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Oriane, Draelants et Donnay proposent une lecture transversale aux deux champs étudiés (en matière d'éducation et de formation) des mutations de l'intervention publique. Individualisation, conditionnalisation et territorialisation constituent selon eux les trois lignes de force d'un mouvement à l'œuvre qui épouse les limites d'une conception « ressourciste » – certes renouvelée – de la justice sociale. La contribution de Draelants, Giraldo et Oriane traite de la mise en œuvre des politiques de l'autocontrainte sous l'angle, bien particulier, des intermédiaires chargés d'en traduire les énoncés en action sur autrui. Enfin les deux dernières communications se situent dans le champ de l'éducation. Elles traitent de la mise en œuvre du décret « Missions » en Belgique francophone, à travers le développement de la pédagogie par « compétences » ou d'une pédagogie centrée sur le « projet individuel de l'élève », nées toutes deux de nouvelles modalités de gestion de la main-d'œuvre des actifs. Lator et Mangez examinent, à partir de l'approche par les capacités, l'introduction d'une pédagogie des compétences où les savoirs perdent leur statut de fins en soi pour devenir des moyens à mobiliser en situation. Pour leur part, Paul et Frenay pointent et éclairent, sous un angle nouveau, une série de tensions inhérentes à l'individualisation des politiques publiques dans le champ de l'éducation. Pour les auteurs, la mise en pratique d'une approche plus individualisée du parcours scolaire, à travers la notion de *projet personnel de l'élève*, interroge de façon directe les théories de la justice.
- 6 Bien qu'un des enjeux de l'ouvrage soit de penser ensemble l'éducation et la formation continue, le contenu de l'ouvrage n'est pas toujours en phase avec cette ambition. On peut regretter que les auteurs, toujours rigoureux sur le fond, ne se risquent pas davantage à une « analyse conjointe, de deux champs à la fois distincts et pourtant connexes ». Comment s'articulent éducation et formation continue selon les diverses conceptions de l'égalité des chances à l'œuvre ? Quelles conceptions de la formation tout au long de la vie les différentes théories de la justice appellent-elles ? L'ouvrage est très discret sur ces questions, sans que l'on puisse deviner ce que serait une articulation souhaitée de ces deux champs qui relèvent de logiques institutionnelles distinctes et qui sont aussi étudiés par des branches différentes des sciences sociales. Mais finalement

cette remarque ne remet en cause ni la qualité intrinsèque de l'ouvrage, ni l'intérêt à le mettre entre les mains de toute personne curieuse de comprendre la pluralité des conceptions au fondement de la notion d'égalité des chances et déçue de l'insuffisante rigueur qui lui est trop souvent réservée.

---

## AUTEURS

JOSIANE VERO

CEREQ